



MESSAGE AU CONSEIL GÉNÉRAL

relatif au crédit d'investissement pour l'aménagement d'une voie de bus sur le chemin des Pensionnats

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Le Conseil communal a l'avantage de soumettre à votre examen et à votre approbation le crédit d'investissement pour l'aménagement d'une voie de bus sur le chemin des Pensionnats.

I. OBJET

L'Agglomération de Fribourg commande chaque année des prestations de transports publics aux TPF pour un montant de plus de 22 millions de francs. Ce montant est amené à augmenter au cours des prochaines années suite aux améliorations de desserte prévues, notamment sur le territoire de notre Commune avec la transformation des lignes 5 et 7. Il faut toutefois préciser que notre coût au kilomètre parcouru est l'un des plus élevés de Suisse pour des agglomérations de taille comparable. L'absence de voies dédiées aux bus est l'un des facteurs pénalisants du point de vue économique. En effet, les retards accumulés aux heures de pointe nécessitent l'injection de véhicules supplémentaires, avec pour corollaire une hausse des coûts. La création de voies bus est dès lors une mesure d'efficacité dont le but est non seulement d'améliorer l'attractivité des transports publics en augmentant la vitesse commerciale, mais aussi une amélioration de la rentabilité de chaque franc dépensé pour ces prestations.

Ainsi, le réseau comporte un certain nombre de points noirs, dont le secteur du chemin des Pensionnats. Les bus de la ligne 6 reliant le Guintzet et l'Hôpital cantonal à la gare de Fribourg y sont confrontés de manière récurrente, aux heures de pointe, à des problèmes de progression en approche du giratoire de la route de Villars.



Afin d'améliorer les vitesses commerciales des bus et ainsi l'efficacité et l'attractivité de cette ligne de transports publics, le projet d'agglomération de 2^e génération (PA2) prévoit l'aménagement d'une voie bus sur le chemin des Pensionnats, permettant aux bus de dépasser la file des véhicules en attente et ainsi d'obtenir un gain de temps moyen de 4 minutes sur leur parcours, en direction de la gare. Précisons qu'il s'agit là d'une moyenne. A l'heure de pointe du soir (entre 16h30 et 17h30), le retard subi sur ce tronçon peut s'élever à plus de 15 minutes par passage. A noter que cet aménagement est également favorable aux services d'urgence qui auront l'autorisation d'emprunter la voie bus.

La mesure 11.9 « Aménagement d'une voie bus sur le Chemin des Pensionnats (direction gare) et priorisation TP au giratoire » figure au PA2 comme mesure de priorité A et est devisée à CHF 353'000.-.

II. EFFICACITE DE LA MESURE

L'efficacité de cette mesure est avérée puisqu'elle a fait l'objet d'un aménagement léger, sous la forme de la mise en place d'une mesure de déviation temporaire du trafic motorisé à travers le parking de l'hôpital, aux heures de pointe, avec le soutien du HFR et de l'Agglomération. Cette mesure de signalisation routière légère, qui a nécessité la pose d'un panneau de signalisation variable et l'ouverture des barrières d'accès du parking, permettait de dégager la voie de circulation pour les transports publics sur le chemin des Pensionnats à l'heure de pointe. Cette mesure avait pour avantage son coût réduit (50 000 francs partagés entre la commune et l'Agglo) et une contrainte minime pour les automobilistes puisqu'elle ne déployait ses effets qu'à l'heure de pointe du soir.

Mise en exploitation début mars 2019, la mesure a immédiatement montré son efficacité : selon les statistiques des TPF le retard sur la ligne n°6 a été réduit de moitié à l'heure de pointe.

Il a cependant été constaté que la mesure était difficilement compréhensible par une partie des usagers qui, involontairement ou non, ne prenaient pas en considération la déviation temporaire et continuait leur trajet sur le chemin des Pensionnats alors dégagé. Il s'est rapidement avéré que sans moyen de contrainte permanent, il serait difficile de maintenir son efficacité sur le long terme. La mesure a par conséquent été suspendue.

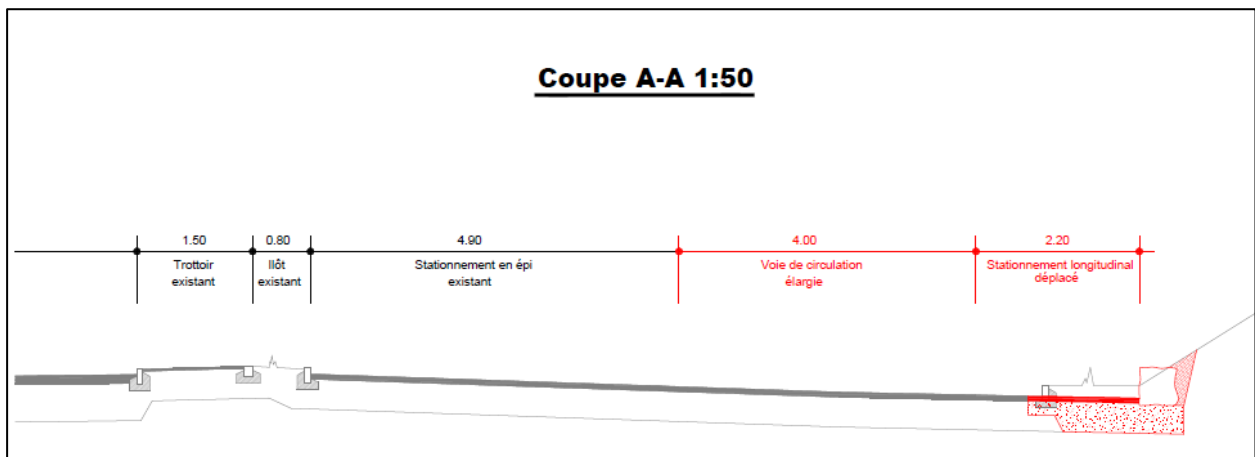
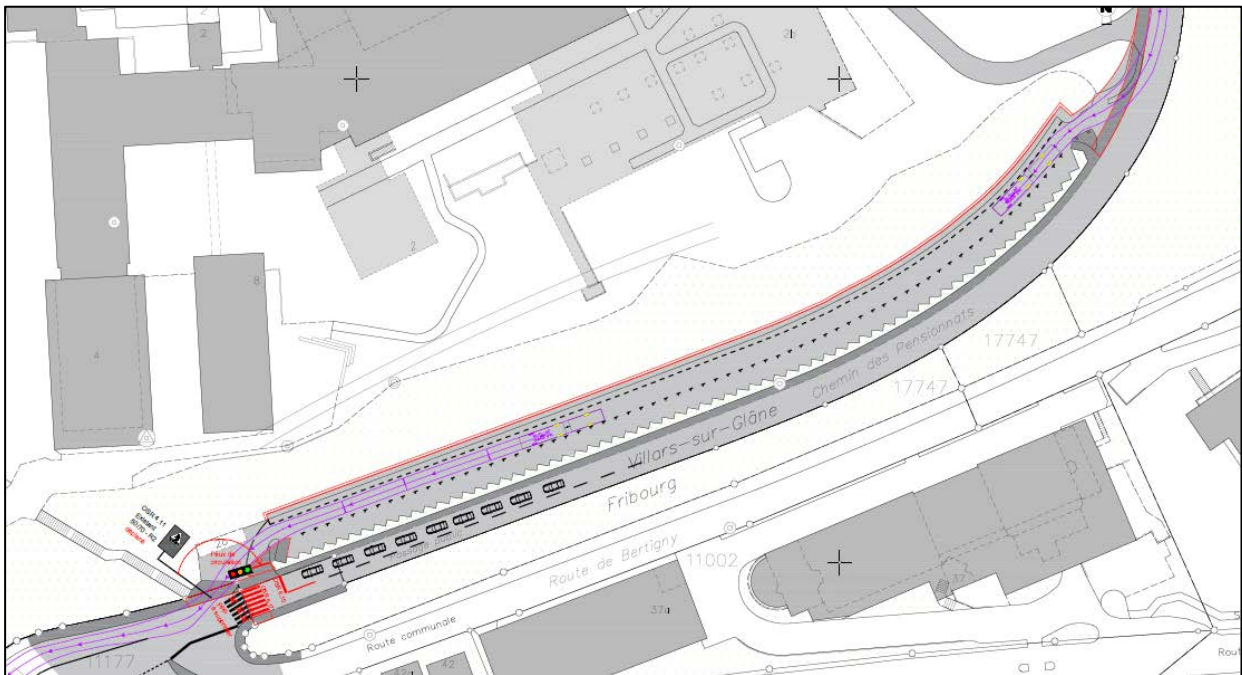
Il s'agit maintenant de trouver une solution pérenne et définitive. Les Services techniques ont étudié les mesures constructives qui seraient nécessaires pour permettre la circulation des bus au travers du parking, avec leur priorisation au débouché, en maintenant ainsi la circulation motorisée sur le chemin des Pensionnats tout au long de la journée.

D'une part, un tel aménagement serait mieux perçu et respecté par l'ensemble des usagers. D'autre part, la circulation des bus dans le parking occasionnerait une gêne beaucoup moins importante aux heures de pointe que le trafic motorisé. Cette proposition a reçu un accueil favorable du HFR et de l'Agglomération.

III. DESCRIPTIF

Les travaux et installations suivants sont prévus :

- Réaménagement de l'entrée et de la sortie du parking pour permettre l'accessibilité des bus ;
- Aménagement de trottoirs traversants au droit des accès du parking ;
- Élargissement de la voie de circulation dans le parking ;
- Création d'un mur de soutènement en enrochement ;
- Déplacement de la bande de stationnements longitudinale ;
- Mise en place d'un feu au passage pour piétons, coordonné avec les bus ;
- Déplacement du passage pour piétons et abaissement du trottoir côté arrêt de bus.



IV. PROCEDURE

Le projet a été préavisé favorablement par le Service des ponts et chaussées, le 11 novembre 2020, suite à l'examen préalable.

V. DEVIS

Les coûts du projet sont basés sur le devis estimatif du projet et se déclinent de la manière suivante :

- Réaménagement du parking	CHF	210'000.–
- Système de feux	CHF	9'000.–
- Signalisation variable	CHF	3'000.–
- Ingénieur civil, géomètre	CHF	5'000.–
- Electricité	CHF	2'000.–
- Marquages	CHF	5'000.–
- Divers et imprévus	<u>CHF</u>	<u>15'000.–</u>
Total TTC	CHF	249'000.–
Total TTC arrondi	CHF	250'000.– =====

VI. SUBVENTIONNEMENT DE L'AGGLOMERATION

Le projet d'agglomération de 2^{ème} génération a défini la mesure 11.9 « Aménagement d'une voie bus sur le Chemin des Pensionnats (direction gare) et priorisation TP au giratoire » comme mesure de priorité A. Cette mesure est devisée à CHF 353'000.- HT et est subventionnée à 50%. Ce montant, qui englobe les études et travaux, ne sera alloué qu'à la fin des travaux. Il s'agit d'un plafond : la subvention sera in fine calculée sur les montants réellement engagés par la Commune sur la base des factures finales.

A noter que la Commune de Villars-sur-Glâne participe à hauteur de 15% aux mesures d'infrastructure subventionnées par l'Agglomération de Fribourg.

Les démarches auprès de l'Agglomération ont déjà été entamées dans l'intention d'obtenir les subventions de l'Agglomération et de la Confédération selon le PA2 : le dossier de demande de subvention a été transmis à l'Agglomération début janvier 2021.

VII. BUDGET 2021 DE LA COMMUNE

Un montant de Fr. 250'000.- figure dans le budget annuel 2021 sous la rubrique 6220.5010.002.

VIII. CHARGE FINANCIÈRE

Le besoin en financement se monte à Fr. 250'000.-, réalisable par un emprunt jusqu'à réception de la subvention de l'Agglomération, de 50 %, à la suite de la réalisation des travaux.

Demande de crédit d'investissement brut	CHF	250'000.- TTC
Amortissement de 2.5 % par an sur CHF 250'000.- selon MCH2	CHF	6'250.-
Intérêts de 2% par an sur CHF 250'000.-	CHF	5'000.-
Total des charges financières annuelles	CHF	11'250.-

Dès réception de la subvention de l'Agglomération, ces charges seront réduites de moitié.

IX. PROPOSITION

Sur la base de ce qui précède, le Conseil communal vous invite à approuver le crédit d'investissement de Fr. 250'000.- et à l'autoriser à recourir à l'emprunt jusqu'à réception de la subvention de l'Agglo de 50 %.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, à l'assurance de notre parfaite considération.

Le Conseiller communal
Responsable du dicastère de l'aménagement du territoire, mobilité et environnement


Bruno Marmier

**Approuvé par le Conseil communal
dans sa séance du 11 janvier 2021**

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Secrétaire


Emmanuel Roulin

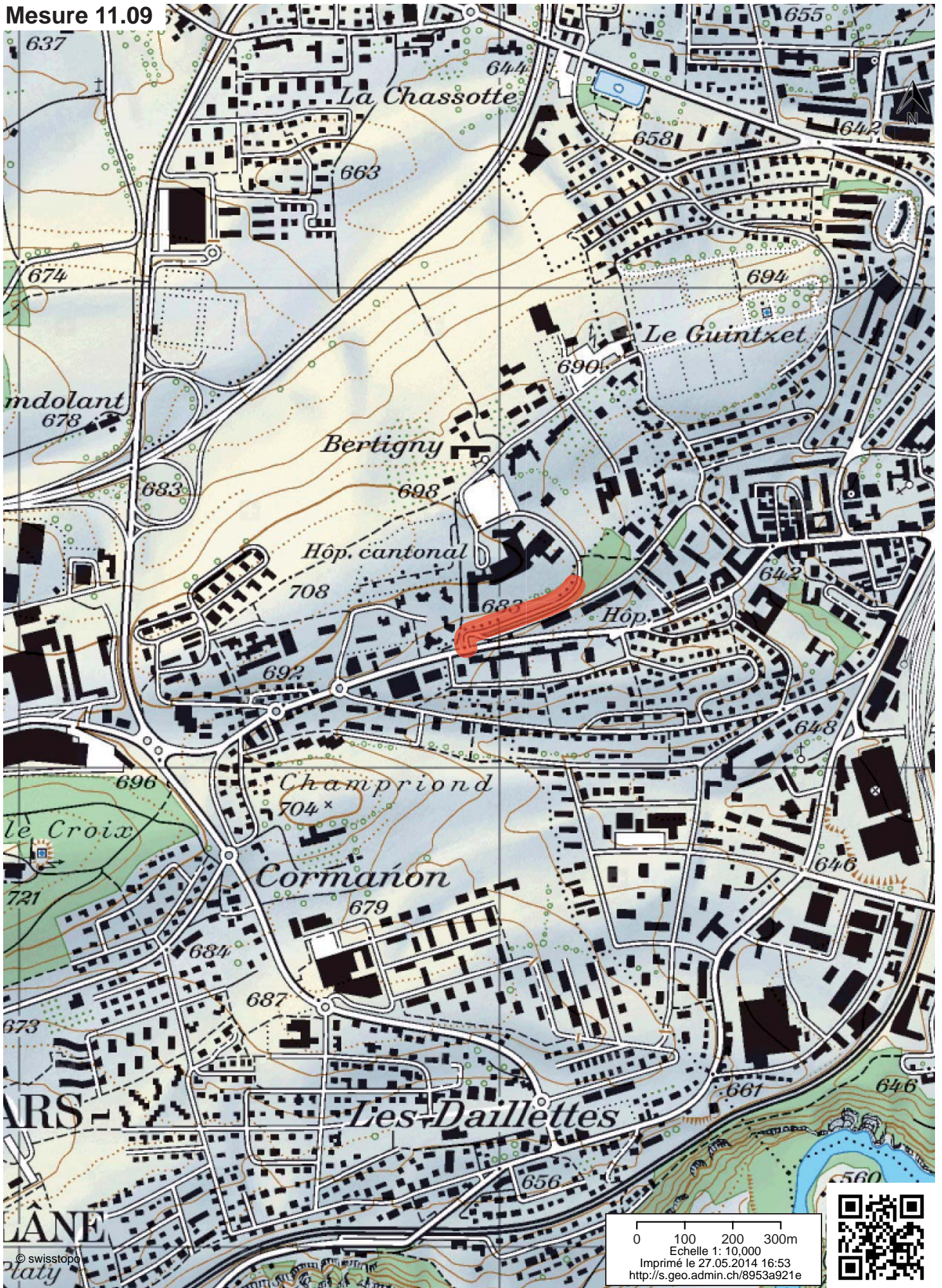


La Syndique

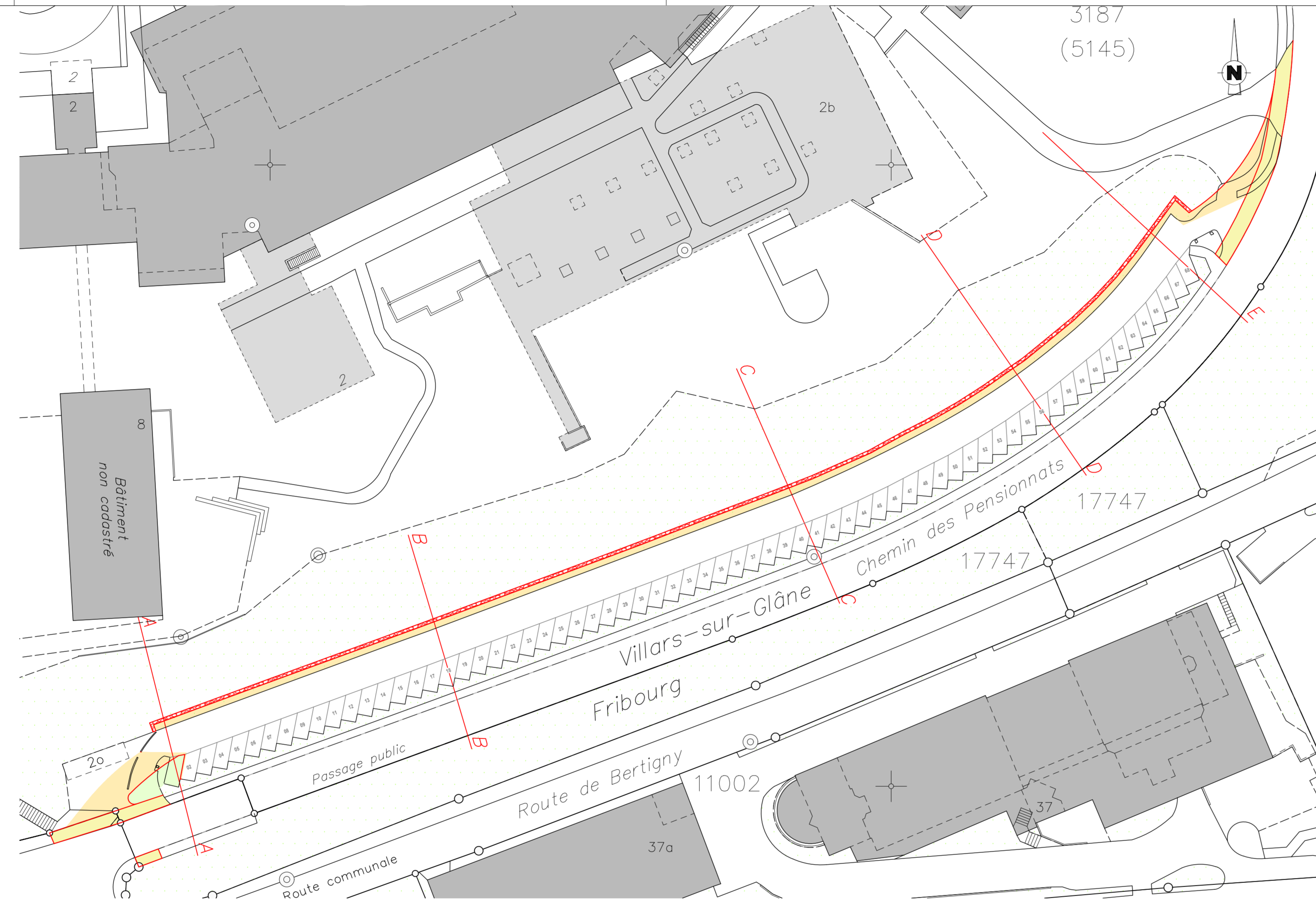
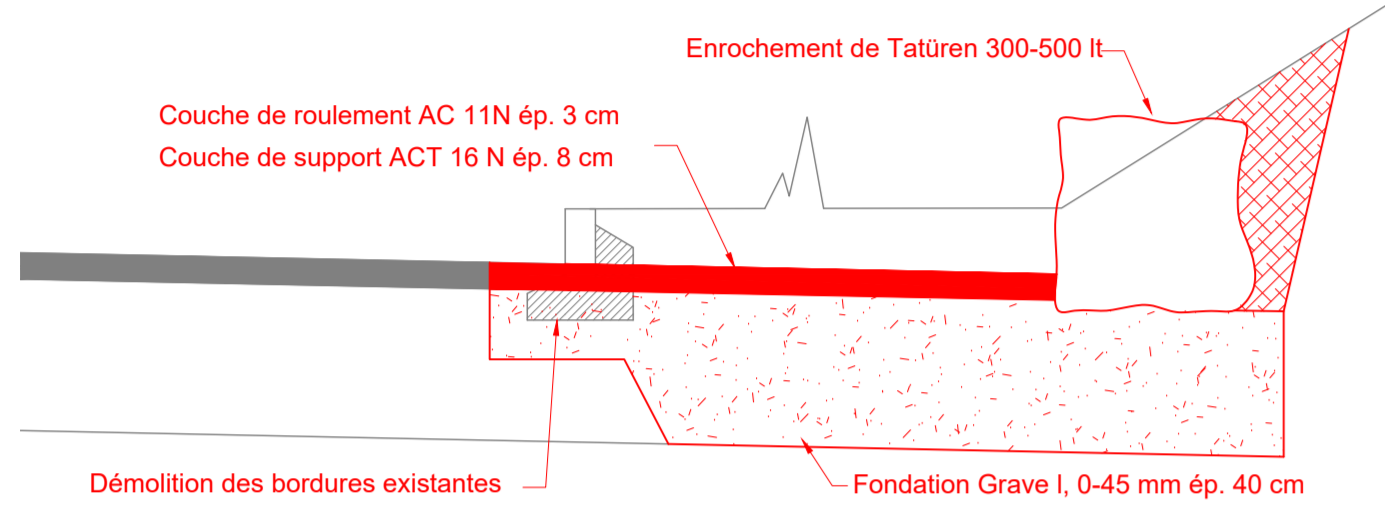

Erika Schnyder

Annexes : - Fiche de la mesure 11.9 du PA2
- Plan de projet

Mesure 11.9	Aménagement d'une voie bus sur le chemin des Pensionnats (direction gare) et priorisation TP au giratoire	Coût : 353'000 CHF
<p>Description de la mesure :</p> <p>Sur le chemin des Pensionnats, les bus de la ligne 6 (réseau tpf 2011), reliant le Guintzet et l'Hôpital Cantonal à la gare de Fribourg, sont confrontés à des problèmes de progression en approche du carrefour giratoire avec la route de Villars (carte des points faibles, figure 3).</p> <p>Pour améliorer l'efficacité et l'attractivité de cette ligne de transports publics (concept TP 2018 et 2030, figure 32 et 31), il s'agit d'aménager un couloir d'approche au carrefour giratoire (direction gare de Fribourg), voire au besoin d'installer une régulation lumineuse de priorisation pour les bus de la ligne 6 (favoriser l'insertion dans le trafic sortant Fribourg - Villars-sur-Glâne à l'heure de pointe du soir). La réalisation de ce couloir d'approche TP est obtenue par un réaménagement des stationnements linéaires le long du chemin des Pensionnats.</p>		
<p>Instances concernées :</p> <p>Canton de Fribourg (SPC et STE) ; Agglomération ; Commune de Villars-sur-Glâne ; Ville de Fribourg ; tpf</p> <p>Instance responsable : Canton de Fribourg (SPC et STE) et Commune de Villars-sur-Glâne</p>		
<p>Priorité :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C</p> <p>Argument principal pour la priorisation : Mesure permettant d'améliorer à moindre coût les performances de la ligne 6.</p>		
<p>Echéancier de réalisation : Court terme (2015-2018)</p>		



Détail élargissement 1:20



MODIFICATION	DATE	DESSIN	VISÉ
a			
b			
c			
d			
e			

CH. DES PENSIONNATS

Réaménagement du parking
SITUATION ET COUPES

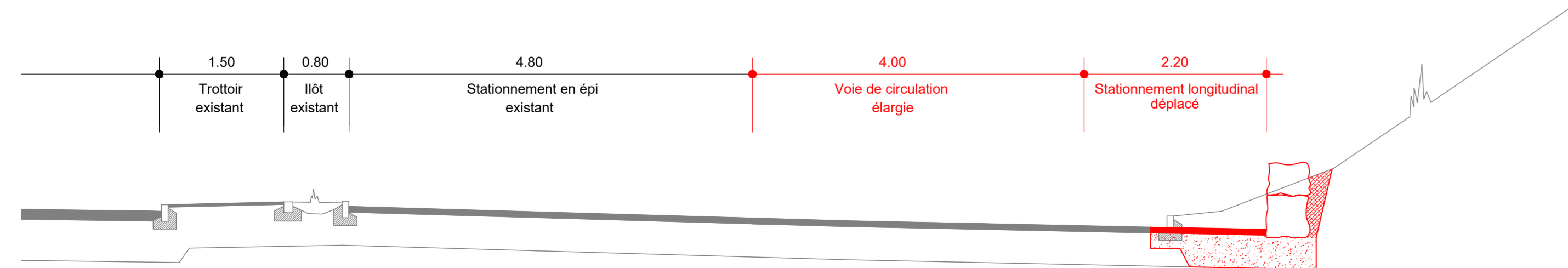


SERVICES TECHNIQUES

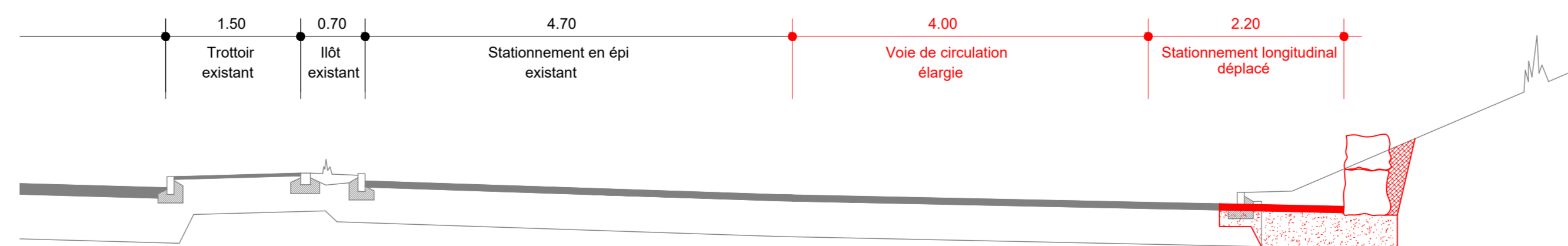
Ris du Petit-Monior 16
Case postale 1181
1752 Villars-sur-Glâne

Avant-Projet	
Echelle	1:500/50/20
Date	16.07.2020
Dessin	I. Matic
Visé	J. Montel-Cambou
Format	105 x 45

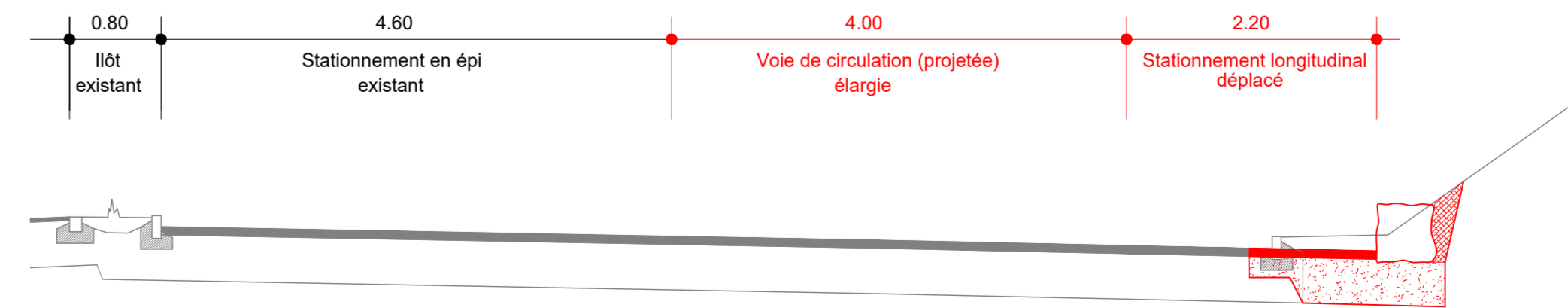
Coupe C-C 1:50



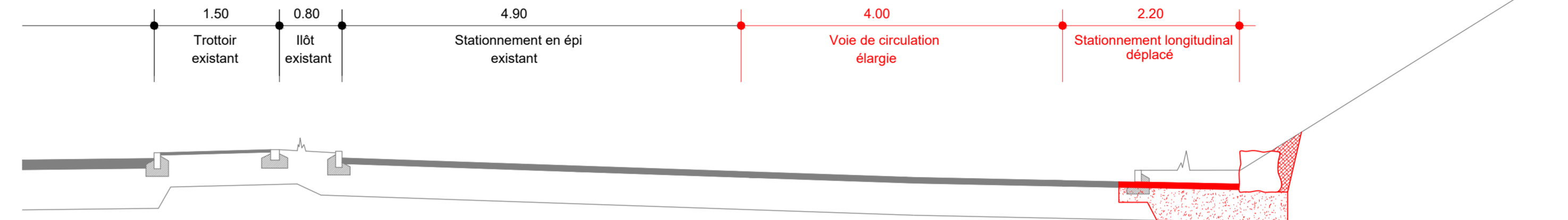
Coupe D-D 1:50



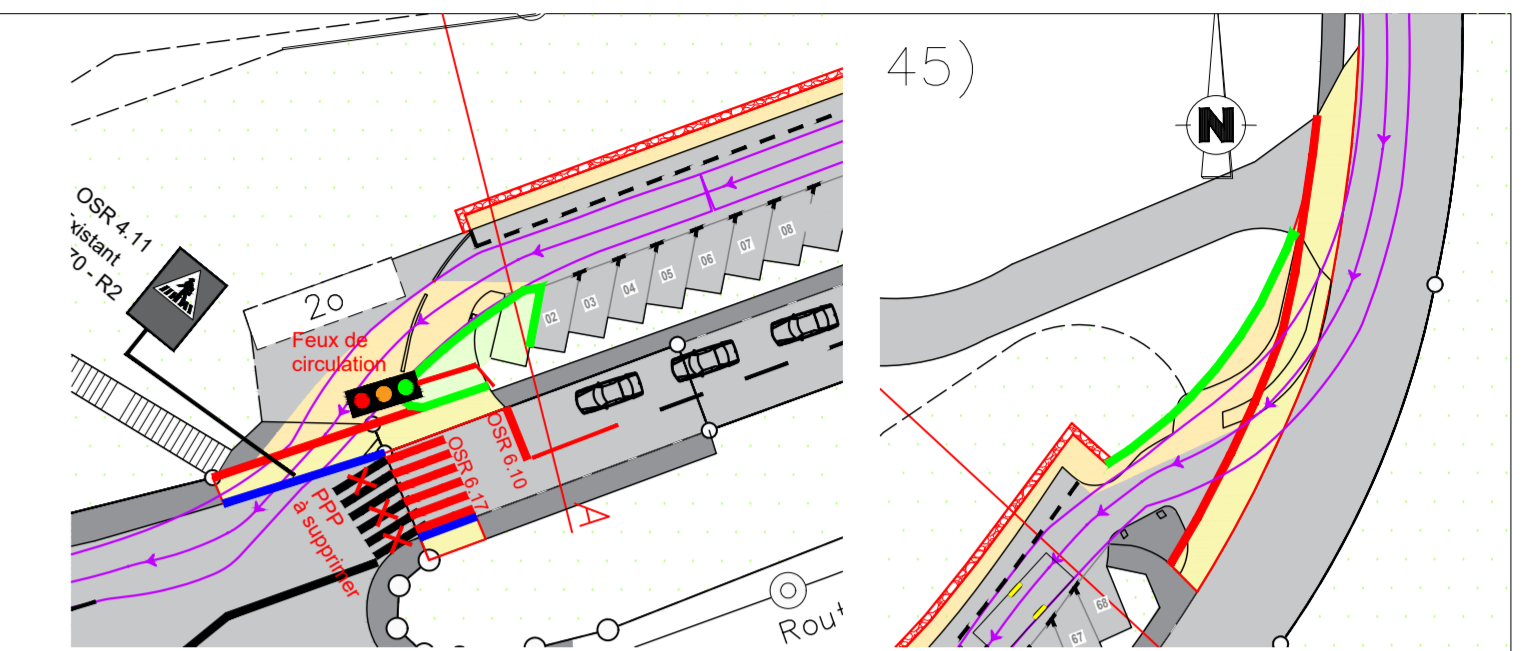
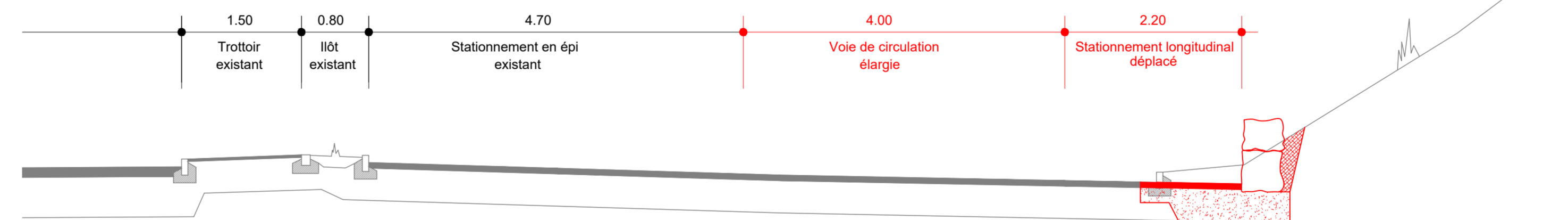
Coupe E-E 1:50



Coupe A-A 1:50



Coupe B-B 1:50

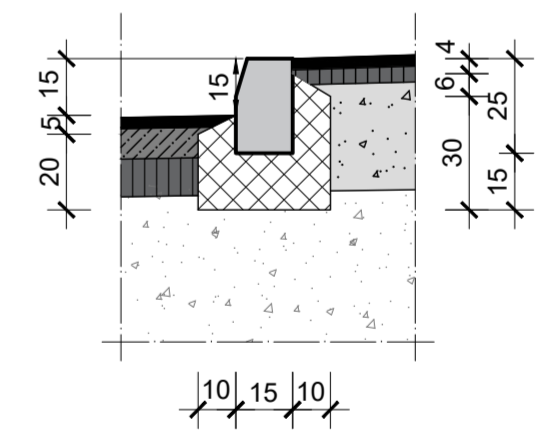


LEGENDE

- BORDURE (DETAIL A) █
- BORDURE (DETAIL B) █
- BORDURE (DETAIL C) █

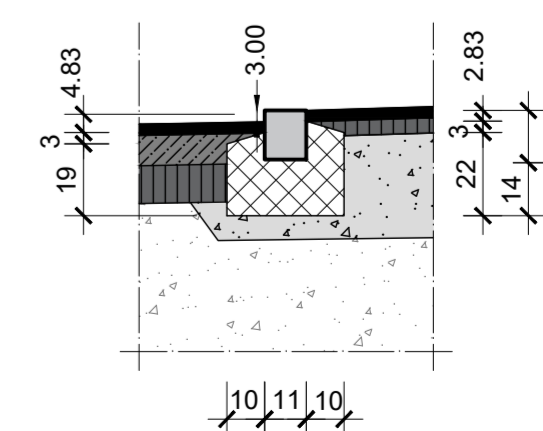
DETAIL A 1:20

BORDURE RB12 EN BETON



DETAIL B 1:20

PAVAGE GRANIT 11/13



DETAIL C 1:20

PAVAGE GRANIT 11/13

